

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Saint Paul Cap de Joux proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le **16 mars 2026**, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Christian BELAUT, Michel BELAVAL, Zalifaou BERNÈS, Ludovic Carro, Stephane MARCELLIN, Bernard BARDOU, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Françoise PIERRE.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste conduite par Madame **Christine VALERO**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 0

Ont obtenu :

- Liste conduite par Mme Christine VALERO : 14 voix

La liste conduite par M. Bruno BERTHOUMIEUX ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Mme Christine VALERO 1^{er} adjoint au maire
- M. Michel BELAVAL 2^{ème} adjoint au maire
- Mme Michèle PRAT 3^{ème} adjoint au maire

Pour extrait conforme,

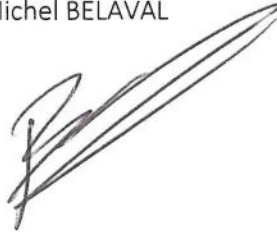
Le Maire :

Laurent VANDENDRIESSCHE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE SAINT-PAUL-CAP-DE-PROVENCE' and a central emblem.

Le Secrétaire de Séance :

Michel BELAVAL

The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>